

SWILY

Conditions Générales de Vente de Matériel

Lecteurs de cartes Vitale et CPS

ÉDITEUR	SWILY, société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 €
SIÈGE SOCIAL	8 rue Marcel Bouderiez, 59000 Lille
IMMATRICULATION	RCS Lille Métropole 941 475 865 — SIRET 941 475 865 00015 — TVA FR37941475865
REPRÉSENTANT	Monsieur Victor Monchal, Président
CONTACT	contact@swily.io — +33 7 56 28 56 73
VERSION	1.0
ENTRÉE EN VIGUEUR	01/01/2026

Socle unique de la négociation commerciale au sens de l'article L. 441-1 du Code de commerce.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 — OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	4
ARTICLE 2 — DÉFINITIONS.....	4
ARTICLE 3 — CARACTÉRISTIQUES DU MATÉRIEL ET HOMOLOGATION	4
3.2 Homologation SESAM-Vitale	4
3.4 Évolution des référentiels.....	4
3.5 Compatibilité	5
ARTICLE 4 — COMMANDE.....	5
ARTICLE 5 — PRIX ET PAIEMENT	5
5.3 Interdiction de paiement anticipé pour les contrats hors établissement	5
5.4 Retard	6
5.5 Aides à l'équipement	6
ARTICLE 6 — LIVRAISON	6
6.3 Retard	6
6.4 Réception.....	6
6.5 Transfert des risques	6
6.6 Réserve de propriété	6
ARTICLE 7 — INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET LOGICIEL EMBARQUÉ	7
7.4 Sécurité des cartes.....	7
ARTICLE 8 — DROIT DE RÉTRACTATION	7
8.1 Droit légal de rétractation applicable à certains professionnels	7
8.2 Extension contractuelle	7
8.3 Modalités d'exercice.....	7
8.4 Effets.....	7
8.5 Remboursement	8
8.6 Exclusions	8
ARTICLE 9 — GARANTIES	8
9.1 Régime applicable.....	8
9.2 Garantie des vices cachés	8
9.3 Garantie d'éviction	8
9.4 Garantie commerciale	8
9.5 Mise en œuvre	9
9.6 Pièces détachées	9
ARTICLE 10 — RESPONSABILITÉ	9

ARTICLE 11 — OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES	9
11.1 DEEE.....	9
11.2 Piles et accumulateurs.....	9
11.3 Indice de réparabilité et informations produit	9
ARTICLE 12 — DONNÉES PERSONNELLES	10
ARTICLE 13 — DROIT APPLICABLE ET LITIGES.....	10
Annexe — FORMULAIRE DE RÉTRACTATION.....	11

ARTICLE 1 — OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV Matériel** ») régissent la vente, par Swily à des professionnels, de lecteurs de cartes Vitale, de lecteurs de cartes de professionnel de santé (CPS/CPx), de terminaux de lecture bi-fentes ou mono-fente, ainsi que de leurs accessoires et consommables (le « **Matériel** »).

Elles s'appliquent quel que soit le canal de commercialisation : commande en ligne, commande téléphonique, ou commande recueillie par un commercial au cabinet du Client ou lors d'une manifestation commerciale.

Elles constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la négociation commerciale et prévalent sur les conditions générales d'achat de l'Acheteur.

ARTICLE 2 — DÉFINITIONS

Acheteur : le professionnel qui commande du Matériel.

Contrat à distance : contrat conclu sans la présence physique simultanée des parties, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance (site internet, téléphone).

Contrat hors établissement : contrat conclu en la présence physique simultanée des parties dans un lieu qui n'est pas celui où Swily exerce son activité — notamment au cabinet de l'Acheteur, à son domicile, ou sur un stand lors d'un salon professionnel — ou conclu immédiatement après que l'Acheteur a été sollicité personnellement dans un tel lieu.

ARTICLE 3 — CARACTÉRISTIQUES DU MATÉRIEL ET HOMOLOGATION

3.1 Les caractéristiques essentielles du Matériel figurent sur les fiches produits accessibles en ligne ou remises à l'Acheteur avant la commande : référence, fabricant, type de lecteur, connectique, autonomie, versions logicielles embarquées.

3.2 Homologation SESAM-Vitale

Swily commercialise du Matériel **homologué par le GIE SESAM-Vitale** et agréé par le Centre National de Dépôt et d'Agrément (CNDP) au titre du cahier des charges en vigueur à la date de la commande. La référence de l'homologation applicable au Matériel commandé est indiquée sur la fiche produit.

3.3 Swily agit en qualité de **distributeur**. Elle n'est pas le fabricant du Matériel et n'en assure ni la conception ni l'homologation. Le nom et les coordonnées du fabricant sont indiqués sur la fiche produit et sur la documentation livrée.

3.4 Évolution des référentiels

L'Acheteur est informé que les référentiels du GIE SESAM-Vitale, de l'Assurance Maladie et de l'Agence du Numérique en Santé évoluent, et que ces évolutions peuvent rendre nécessaire une mise à jour logicielle du Matériel, voire, à terme, son remplacement. **Swily ne garantit pas la compatibilité du Matériel avec**

des référentiels non publiés à la date de la commande. Elle informe l'Acheteur des mises à jour disponibles et des échéances de fin de support portées à sa connaissance par le fabricant.

3.5 Compatibilité

La compatibilité du Matériel avec la Plateforme Swily et avec le terminal de l'Acheteur est indiquée sur la fiche produit. Il appartient à l'Acheteur de vérifier l'adéquation du Matériel à sa configuration et à son besoin avant de commander, et de solliciter Swily en cas de doute.

ARTICLE 4 — COMMANDE

4.1 La commande est ferme et définitive à compter de sa confirmation par Swily, sous réserve de l'exercice du droit de rétractation prévu à l'article 8.

4.2 Commande en ligne. L'Acheteur suit le processus de commande affiché, vérifie le récapitulatif détaillé, corrige les éventuelles erreurs, puis valide sa commande par un double clic emportant acceptation des présentes.

4.3 Commande téléphonique. Swily indique en début d'appel son identité, le caractère commercial de l'appel et l'objet de celui-ci. Elle adresse ensuite à l'Acheteur, sur support durable, une confirmation écrite de l'offre comportant l'ensemble des informations précontractuelles. **L'Acheteur n'est engagé qu'après avoir signé ou accepté par écrit cette offre.**

4.4 Commande recueillie hors établissement. Un exemplaire du contrat, daté et signé, comportant l'ensemble des informations précontractuelles ainsi que le formulaire de rétractation prévu à l'annexe des présentes, est remis à l'Acheteur sur papier ou, avec son accord, sur support durable.

4.5 Disponibilité. Les offres sont valables dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité, Swily en informe l'Acheteur sans délai et rembourse les sommes éventuellement versées dans un délai maximal de quatorze (14) jours.

ARTICLE 5 — PRIX ET PAIEMENT

5.1 Les prix sont exprimés en euros TTC et s'entendent hors frais de livraison, lesquels sont indiqués avant validation de la commande. La TVA au taux légal s'y ajoute.

5.2 Le prix est payable comptant à la commande, sauf conditions particulières. Les modes de paiement acceptés sont : carte bancaire, prélèvement SEPA.

5.3 Interdiction de paiement anticipé pour les contrats hors établissement

Lorsque le contrat est conclu hors établissement et que l'Acheteur bénéficie du régime de l'article L. 221-3 du Code de la consommation, **aucun paiement ni aucune contrepartie ne peut être reçu ou exigé avant l'expiration d'un délai de sept (7) jours à compter de la conclusion du contrat**, conformément à l'article L. 221-10 du Code de la consommation.

5.4 Retard

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit des pénalités de retard au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

5.5 Aides à l'équipement

L'Acheteur est informé que certaines aides à l'équipement ou à la télétransmission peuvent être versées par l'Assurance Maladie au titre des conventions nationales applicables à sa profession. **Swily n'est pas partie à ces dispositifs, n'en garantit ni l'existence, ni le montant, ni le versement, et ne saurait être tenue responsable d'un refus d'attribution.** Les conditions doivent être vérifiées auprès de la caisse d'affiliation.

ARTICLE 6 — LIVRAISON

6.1 La livraison est effectuée à l'adresse indiquée par l'Acheteur, en France métropolitaine, sauf accord particulier.

6.2 Le délai de livraison indicatif est de 5 jours ouvrés à compter de la confirmation de commande et, le cas échéant, de l'expiration du délai de rétractation. En tout état de cause, la livraison intervient au plus tard **trente (30) jours** après la conclusion du contrat.

6.3 Retard

En cas de dépassement du délai convenu, l'Acheteur peut mettre Swily en demeure de livrer dans un délai supplémentaire raisonnable ; à défaut d'exécution, il peut résoudre la commande par lettre recommandée avec accusé de réception et obtenir le remboursement des sommes versées dans un délai de quatorze (14) jours.

6.4 Réception

L'Acheteur vérifie l'état du colis et du Matériel à la réception. Toute avarie ou manquant doit être mentionné de manière précise et détaillée sur le bon de livraison du transporteur, et confirmé auprès de Swily par écrit dans un délai de **trois (3) jours ouvrables** hors jours fériés, conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce.

6.5 Transfert des risques

Le transfert des risques de perte et de détérioration du Matériel s'opère à la remise physique du Matériel à l'Acheteur ou à un tiers désigné par lui, autre que le transporteur choisi par Swily.

6.6 Réserve de propriété

Swily conserve la propriété du Matériel jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires, conformément aux articles 2367 et suivants du Code civil. À défaut de paiement, Swily peut en exiger la restitution aux frais de l'Acheteur. Cette clause ne fait pas obstacle au transfert des risques prévu à l'article 6.5.

ARTICLE 7 — INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET LOGICIEL EMBARQUÉ

7.1 Sauf prestation d'installation expressément commandée, l'installation et le paramétrage du Matériel incombent à l'Acheteur, qui dispose à cette fin de la documentation fournie et du support de Swily.

7.2 Le Matériel intègre des logiciels embarqués propriété du fabricant. L'Acheteur bénéficie d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non cessible sur ces logiciels, aux conditions de licence du fabricant remises avec le Matériel. Toute rétro-ingénierie, modification ou extraction de ces logiciels est interdite hors des cas prévus par la loi.

7.3 L'Acheteur s'engage à appliquer les mises à jour de sécurité et de conformité mises à disposition. **Swily décline toute responsabilité au titre des dysfonctionnements et rejets de télétransmission résultant d'un Matériel non mis à jour.**

7.4 Sécurité des cartes

L'Acheteur demeure seul responsable de la garde de sa carte CPS/CPx et de son code porteur, ainsi que des cartes Vitale de ses patients qui lui sont temporairement confiées.

ARTICLE 8 — DROIT DE RÉTRACTATION

8.1 Droit légal de rétractation applicable à certains professionnels

Conformément à l'article L. 221-3 du Code de la consommation, les dispositions des sections 2, 3 et 6 du chapitre I du titre II du livre II de ce code sont étendues aux contrats **conclus hors établissement** entre deux professionnels, lorsque **l'objet du contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité** et que **le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq**.

Lorsque ces conditions sont réunies, l'Acheteur dispose d'un délai de **quatorze (14) jours** à compter de la réception du Matériel pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus à l'article 8.4.

8.2 Extension contractuelle

Afin d'assurer un traitement uniforme de sa clientèle et sans reconnaissance de l'applicabilité du régime légal, **Swily accorde le même droit de retour de quatorze (14) jours à tout Acheteur, quel que soit le canal de commande**, dans les conditions des articles 8.3 à 8.5.

8.3 Modalités d'exercice

L'Acheteur notifie sa décision au moyen du formulaire figurant en annexe, ou par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à contact@swily.io ou à l'adresse du siège. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur l'Acheteur ; l'envoi de la notification avant l'expiration du délai suffit.

8.4 Effets

L'Acheteur renvoie le Matériel, complet, dans son emballage d'origine et accompagné de tous ses accessoires, au plus tard **quatorze (14) jours** après la notification. **Les frais directs de renvoi sont à sa**

charge. Sa responsabilité peut être engagée en cas de dépréciation résultant de manipulations excédant celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du Matériel.

8.5 Remboursement

Swily rembourse l'ensemble des sommes versées, y compris les frais de livraison standard, au plus tard **quatorze (14) jours** à compter de la récupération du Matériel ou de la fourniture d'une preuve de son expédition, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le remboursement est effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord contraire.

8.6 Exclusions

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux Matériels personnalisés à la demande de l'Acheteur, ni aux consommables descellés après livraison lorsque leur réutilisation n'est pas envisageable pour des raisons d'hygiène.

ARTICLE 9 — GARANTIES

9.1 Régime applicable

L'Acheteur agissant en qualité de professionnel pour les besoins de son activité, **la garantie légale de conformité des articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation, réservée aux consommateurs et non-professionnels, ne lui est pas applicable.**

9.2 Garantie des vices cachés

L'Acheteur bénéficie de la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. L'action doit être intentée dans un délai de **deux (2) ans à compter de la découverte du vice**, et au plus tard dans le délai de vingt (20) ans à compter du jour de la vente. Elle ouvre droit, au choix de l'Acheteur, à la restitution du prix contre restitution du Matériel, ou à une réduction du prix.

9.3 Garantie d'éviction

Swily garantit l'Acheteur contre l'éviction de son fait personnel et du fait des tiers dans les conditions des articles 1626 et suivants du Code civil.

9.4 Garantie commerciale

Swily fait bénéficier l'Acheteur de la garantie commerciale du fabricant, d'une durée de **24 mois** à compter de la livraison, couvrant les défauts de fabrication et de matière. Cette garantie s'exerce, au choix de Swily, par la réparation ou le remplacement du Matériel. Elle est exclue en cas de : chute, choc, immersion, surtension, usage non conforme à la documentation, ouverture ou réparation par un tiers non agréé, altération du numéro de série, usure normale de la batterie et des consommables.

Cette garantie commerciale ne prive pas l'Acheteur de la garantie légale des vices cachés.

9.5 Mise en œuvre

Toute demande au titre de la garantie est adressée à contact@swily.io. Swily communique un numéro de retour ; aucun retour non autorisé ne sera traité. Les frais de transport aller sont à la charge de l'Acheteur ; les frais de retour après réparation ou remplacement sont à la charge de Swily lorsque la garantie s'applique.

9.6 Pièces détachées

Swily communique à l'Acheteur, avant la conclusion du contrat, la période pendant laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation du Matériel sont disponibles sur le marché, telle qu'indiquée par le fabricant, conformément à l'article L. 111-4 du Code de la consommation.

ARTICLE 10 — RESPONSABILITÉ

10.1 Swily est responsable de la bonne exécution de ses obligations dans les conditions du droit commun.

10.2 Swily n'est pas responsable des dommages indirects, notamment de la perte d'exploitation, de la perte de chiffre d'affaires ou du préjudice résultant de l'impossibilité de télétransmettre, dès lors que celle-ci ne procède pas d'un défaut du Matériel qui lui serait imputable.

10.3 La responsabilité de Swily au titre d'une commande de Matériel est limitée au **montant hors taxes de cette commande**, sauf dol, faute lourde, dommage corporel, ou lorsque la loi s'y oppose.

10.4 Les présentes stipulations ne font pas obstacle à l'application du régime de responsabilité du fait des produits défectueux prévu aux articles 1245 et suivants du Code civil.

ARTICLE 11 — OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

11.1 DEEE

Le Matériel relève de la réglementation applicable aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Swily adhère à l'éco-organisme [nom], sous l'identifiant unique ADEME [numéro]. Le Matériel usagé ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères ; il peut être repris par Swily lors de la livraison d'un équipement équivalent, ou déposé en point de collecte.

11.2 Piles et accumulateurs

Les piles et accumulateurs font l'objet d'une filière de collecte distincte et doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.

11.3 Indice de réparabilité et informations produit

Les informations relatives à la disponibilité des pièces détachées et, le cas échéant, à l'indice de réparabilité figurent sur la fiche produit.

ARTICLE 12 — DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées à l'occasion de la commande sont traitées par Swily en qualité de responsable de traitement, aux fins de gestion de la commande, de la livraison, de la facturation, du service après-vente et, le cas échéant, de prospection commerciale sur base d'intérêt légitime. Les conditions détaillées figurent dans la politique de confidentialité accessible à l'adresse [swily.io/confidentialite].

ARTICLE 13 — DROIT APPLICABLE ET LITIGES

13.1 Les présentes sont soumises au droit français.

13.2 En cas de différend, les Parties rechercheront une solution amiable. Elles peuvent recourir, d'un commun accord, à la médiation du Médiateur des entreprises.

13.3 À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes selon les règles de droit commun. Lorsque l'Acheteur a contracté en qualité de commerçant, compétence exclusive est attribuée aux juridictions du ressort de la cour d'appel de Douai, conformément à l'article 48 du Code de procédure civile.

ANNEXE — FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de **SWILY SAS**, 8 rue Marcel Bouderiez, 59000 Lille - contact@swily.io

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

- Référence(s) du Matériel :
- Numéro de commande :
- Commandé le : / Reçu le :
- Nom du professionnel :
- Adresse :
- Numéro RPPS/ADELI : / SIRET :
- Nombre de salariés employés :

Date :

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :